

Association
Pour la Promotion
et la Sauvegarde
du Massif Forestier de HAYE

Fédération
Meurthe-et-Mosellane pour la
Promotion de l'Environnement
et du Cadre de Vie – FLORE 54

Association
Laxovienne Pour la
Protection des Espaces
ALPE Laxou

Nancy le 05 décembre 2011

Objet : protection et classement
du Massif Forestier de Haye.

Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
1, Rue du Préfet ERIGNAC – CO 60031
54 038 NANCY Cedex.

Monsieur le Préfet,

Coordinatrices du collectif regroupant les 62 associations demandant le classement du massif forestier de Haye en « Forêt de Protection », nos trois structures associatives ont suivi avec intérêt et se sont largement impliquées dans l'ensemble des travaux menés jusqu'à ce jour.

Afin de dynamiser la démarche et d'assurer une concertation ouverte et large impliquant les associations mais aussi tous les citoyens non engagés dans une association mais qui nous interpellent, nous vous remercions de recevoir une délégation le lundi 12 décembre 2011 de 11 h 00 à 12 h 00.

Celle-ci devrait être composée de :

Laurence WIESER, représentante de FLORE 54,
Raynald RIGOLOTT, représentant et président de FLORE 54,
Thérèse DAGUENET, présidente de l'association ALPE Laxou,
François PETIT, président de l'association pour la Promotion et la Sauvegarde
du massif Forestier de Haye,
Et un cinquième membre éventuellement, monsieur Frédéric MAGUIN.

Afin de faciliter les échanges et comme convenu, nous vous adressons différents points et questions qui nous paraissent importants d'évoquer avant le bouclage du dossier qui devrait être soumis à enquête publique.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Monsieur François PETIT
Association du Massif de Haye

Monsieur Raynald RIGOLOTT
Fédération FLORE 54

Madame Thérèse DAGUENET
Association ALPE Laxou

Points et questionnements que nous souhaiterions évoquer

D'une part, nous souhaitons rappeler que de nombreux points n'ont pas été explorés et ceux-ci devraient l'être avant le bouclage du dossier qui sera soumis à enquête publique; d'autre part, nous n'avons aucune nouvelle de la concertation qui devait se poursuivre durant l'année 2011.

Le 06 décembre 2010, l'un de vos prédécesseurs, le Préfet Dominique BELLION avait réuni l'ensemble des partenaires pour présenter le rendu des différents groupes de travail où des représentants du collectif des associations ont, depuis 2007, siégé avec assiduité et ont été force de proposition.

Plusieurs engagements avaient été pris pour mener à bien la réflexion la plus large possible avant le lancement de la procédure d'enquête publique :

- 1^o avril 2011, courrier du Préfet aux maîtres d'ouvrage les sollicitant pour remettre au plus tard le 1 novembre la liste des projets qui pourraient « impacter » de près ou de loin le massif forestier de Haye.

Constat :

- **à ce jour aucun dossier ne nous a été communiqué.**

- jeudi 21 avril 2011, Monsieur le Préfet (votre prédécesseur) a reçu une délégation du collectif des associations. Un large tour d'horizon a permis d'aborder de nombreuses questions en présence de M. le secrétaire général de la Préfecture et de M. le Directeur Départemental des Territoires.

Constat :

- **De nombreux questionnements remis par écrit n'ont pas eu de suite,**
- **une nouvelle rencontre envisagée en juin 2011 n'a pas été honorée.**

- 2 mai 2011, courrier du Préfet fixant les conditions de poursuite des travaux issus de la marche de concertation (y compris avec ouverture à de nouveaux partenaires).

Constat :

- **à ce jour (depuis le 06 décembre 2010) une seule réunion organisée par l'ONF. Elle s'est tenue le 09 septembre 2011,**
- **le collectif des associations a été invité à une seule réunion de concertation sur le projet de périmètre. Initiative menée par la ville de Laxou, le lundi 06 juin 2011.**
- **absence de calendrier des travaux qui devait s'inscrire dans l'échéancier global, absence de forum annuel des partenaires avant fin 2011,**

- Octobre 2011, courrier du préfet ouvrant la possibilité aux maîtres d'ouvrage de reporter jusqu'au 1 janvier 2012 la communication de leurs projets susceptibles de concerner ou d'avoir une influence sur le massif forestier

Constat :

- **les membres représentants le collectif des 62 associations n'ont pas été destinataires de ce courrier !**
- **site Extranet peu renseigné en 2011.**

Pour le collectif des 62 associations demandant le classement du massif de Haye en forêt de protection :

comment être informés de la suite du dossier ?

Les membres associatifs siégeant dans les différents groupes de travail ont relevé les points suivants :

- **le dossier d'enquête devrait être terminé avant la fin 2011 :**
 - comment seront informées voire sollicitées les associations tout au long de la phase de constitution ?

- **tous les projets impactant le massif doivent être identifiés :**
 - comment les associations seront informées de tous les projets (ceux de l'Etat, de la CUGN, du CG 54, des autres collectivités ou ceux de privés ?
 - échéancier et date limite de communication des projets ?
 - quelle marge de discussion, de proposition et d'intervention avons-nous ?
 - comment un projet « repris » comme non identifié pourrait-il retarder le bouclage du dossier d'enquête publique ? Les acteurs (collectivités, privés...) seront-ils saisis par l'Etat ?

- **emprises autoroutières : la proposition de 35 mètres avait été reprise par un préfet prédécesseur :**
 - cela sera-t-il confirmé dans le dossier d'enquête ?

- **barreau Dieulouard/Toul et plus globalement du SNIT**
 - impact du projet sur le massif de Haye ?
 - impact sur les infrastructures (dimensionnement, classement, emprises foncières nécessaires..) traversant le massif ?

- **évolution de la charte forestière de territoire :**
 - avec qui, qui paie, quelles échéances ?

- **plate forme de partage de l'information :**
 - pour le collectif des 62 associations, cela ne suffit pas de s'informer sur le site Extranet (d'ailleurs celui-ci ne peut être alimenté qu'en fonction de l'actualité)

- **réunion annuelle ou « forum des partenaires » chaque fin d'année :**
 - les associations sollicitent plusieurs réunions dans l'année (une par trimestre serait préférable), cela permettrait d'apporter des contributions et des remarques supplémentaires

- **les réflexions et travaux menés en 2010 se poursuivent**
 - à travers deux groupes : connaissances environnementales et gestion des usages de la forêt – Charte forestière de territoire
 - à travers la poursuite des activités et réflexions menées dans les instances institutionnelles (ouvertes à de nouveaux partenaires) sur 4 points : Zone d'Activité Economique, zone de loisirs, transports et déplacements, entrée de ville :
 - Les groupes de travail qui ont été formés sont-ils maintenus ?
 - Comment les associations du collectif sont impliquées dans ces réflexions et travaux avant la fin de constitution du dossier d'enquête ?
 - Qui pilote les dossiers au niveau de l'Etat, de la CUGN, du CG 54 et autres structures ?
 - Qui se chargera du suivi global ?

Zone d'activité économique de Velaine :

- étant en forêt domaniale, qui pilote la cession, qui pourrait devenir propriétaire ?
- sous quel régime pourrait être prévu cette cession ?
- quelle surface forestière serait distraite du régime forestier ? Nous demandons que les parties boisées le restent !
- comment classer une zone d'activité économique au cœur d'une forêt ?
- comment garantir des activités non polluantes ?
- une telle zone économique peut-elle exister au cœur d'une forêt domaniale ?
- sous quelles contraintes et sous quelles règles est envisagée cette cession ?
- quel est le prix envisagé de la cession ? quel est le prix du marché ?
- en cas de concrétisation et donc d'échange de terrain : quelle sera la surface échangée ?
- si cette « transaction » a lieu, y a-t-il des préconisations pour le lieu d'échange ? le collectif d'associations souhaite que cela soit sur le sol lorrain et si possible au centre de la Meurthe et Moselle !